L'essentiel du Bulletin d'information
n° 874 février 2024

Ce document fait une synthèse du dernier Bulletin d'information de l'OCBF et en reprend le sommaire.
Les articles de ce Bulletin sont disponibles en texte intégral sur www.ocbf.com.

Droit bancaire

Les banques françaises mettent en place un **dispositif temporaire permettant aux clients éligibles, jusqu'à fin décembre 2024, de faire réexaminer leurs demandes de crédits immobiliers non accordés** dans un contexte immobilier complexe et de forte remontée des taux, favorisant ainsi une meilleure compréhension des refus et une adaptation aux besoins des emprunteurs (FBF, communiqué de presse du 1er février 2024).

À la suite d'une **enquête par questionnaire sur la gestion des impayés** dans le crédit à la consommation, l'ACPR a identifié les pratiques à corriger et les axes d'amélioration, partageant ses conclusions lors d'une séance de restitution du 30 janvier 2024 avec les acteurs du secteur. Un résumé détaillé sera présenté à la commission consultative des pratiques commerciales, et les résultats seront également publiés dans la Revue de l'ACPR, renforcés par des interventions individuelles.

À l'issue d'une réunion impliquant des représentants des organisations patronales, des syndicats et des secteurs économiques les plus impactés par le changement climatique, le gouvernement a annoncé la création **des prêts verts garantis par l'État (PVG)** pour faciliter les investissements d'adaptation et de transition écologique des entreprises.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Le règlement délégué complétant le règlement (UE) n° 1093/2010 par des **normes techniques de réglementation apportant des précisions sur la notion de déficience significative**, le type d'informations collectées, le déroulement pratique de la collecte d'informations et l'analyse et la diffusion des informations contenues dans la base de données centrale pour la LBC-FT a été publié le 17 février 2024.

Le décret modifiant le décret n° 2001-1192 du 13 décembre 2001 relatif au contrôle à l'exportation, à l'importation et au transfert de **biens et technologies à double usage** a été publié le 10 février 2024.

L'arrêté mettant à jour la **liste des États et territoires non coopératifs en matière fiscale** a été publié le 17 février 2024.

L'ACPR a publié, le 2 février 2024, le support de **présentation du nouveau QLB** pour lequel elle a organisé, le 31 janvier 2024, un webinaire à destination des professionnels de la Place.

La **cinquième session plénière du GAFI** sous présidence singapourienne s'est tenue les 21, 22 et 23 février 2024.

Vos interlocuteurs :

Droit des affaires, réglementation bancaire, jurisprudence affaires et bancaire - Eva Ruimy
Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, corruption, protection des données personnelles, services de paiement - Camille Montet
Marchés financiers, distribution d'assurances, finance durable - Ludivine Polère

Affaires fiscales, comptables, prudentielles, contrôles permanents et périodiques - Christian Meyer
Droit des sociétés - Mina Kanouté
Social - Anne-Sophie Lapotre
Veille documentaire - Anne-Sophie Lapotre et Emmanuelle Colson

L'essentiel du Bulletin d'information n° 874 février 2024

Panorama de jurisprudence
Droit bancaire, Droit des affaires

La loi n° 2022-172 du 14 février 2022, publiée au Journal officiel du 15 février 2022, ne comporte, en ce qui concerne son article 10, aucune disposition transitoire. Ce texte est donc applicable à compter du 16 février 2022. Viole les articles 1 et 2 du code civil, le juge qui applique les dispositions de l'article L. 711-1 du code de la consommation, dans leur rédaction antérieure à la loi n° 2022-17 du 14 février 2022, **alors que ces dispositions étaient applicables dans leur rédaction issue de la loi du 14 février 2022, en cours d'instance, le jugement attaqué ayant été rendu le 11 avril 2022 postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi précitée, même si les débats se sont tenus antérieurement** (Cass. civ. (2ème ch.) 8 février 2024).

Si la **créance résultant d'une clause de majoration d'intérêt** dont l'application résulte du seul fait de l'ouverture d'une **procédure collective ne peut être admise, en ce qu'elle aggrave les obligations du débiteur en mettant à sa charge des frais supplémentaires**, tel n'est pas le cas de la clause qui sanctionne tout retard de paiement (Cass. com. 7 février 2024).

Aux termes de l'article L. 650-1 du code de commerce, lorsqu'une procédure de sauvegarde, de redressement ou liquidation judiciaire est ouverte, les **créanciers ne peuvent être tenus pour responsables des préjudices subis du fait des concours consentis, sauf les cas de fraude, d'immixtion caractérisée dans la gestion du débiteur ou si les garanties prises en contrepartie de ces concours sont disproportionnées à ceux-ci.** Constitue un acte frauduleux, au sens de ce texte, celui réalisé en utilisant des moyens **déloyaux** destinés à surprendre un consentement, à obtenir un avantage matériel ou moral indu, ou réalisé avec l'intention d'échapper à l'application d'une loi impérative ou prohibitive (Cass. com. 17 janvier 2024).

La **reproduction même lisible des dispositions du code de la consommation prescrivant le formalisme applicable à un contrat conclu hors établissement** ne permet pas au consommateur d'avoir une connaissance effective du vice résultant de l'inobservation de ces dispositions et de caractériser la confirmation tacite du contrat, en l'absence de circonstances, qu'il appartient au juge de relever, permettant de justifier d'une telle connaissance et pouvant résulter, en particulier, de **l'envoi par le professionnel d'une demande de confirmation**. Il en résulte que **la banque qui a octroyé le prêt afférent à ce contrat conclu hors établissement et qui fait grief à l'arrêt de constater la nullité du contrat de crédit affecté n'est pas fondée à en demander la cassation** (Cass. civ. (1re ch.) 24 janvier 2024).

Droit des affaires

Plusieurs parlementaires ont publié leur rapport sur le projet de loi Simplification pour simplifier la vie des entreprises intitulé « **Rendre des heures aux Français** ». Il propose 14 mesures pour alléger la charge administrative des entreprises. Une réforme jugée cruciale pour stimuler la compétitivité et la croissance économique. À noter : la proposition 5 intitulée « **Aligner les droits bancaire et assurantiel des professionnels et des particuliers** ».

Social

Harcèlement moral et preuve déloyale : la Cour de cassation scelle le revirement de jurisprudence de l'assemblée plénière.

L'URSSAF met à jour sa « charte du cotisant contrôlé ».

Arrêt de maladie et acquisition de droits à congé payé : après la décision du Conseil constitutionnel, la France attend une modification législative.

Lutte contre les discriminations : des recommandations transversales du Défenseur des droits sont publiées.

Les archives des Bulletins mensuels d'information et les textes officiels cités dans ces Bulletins sont disponibles sur e-Doc : le portail documentaire de l'OCBF accessible via votre espace adhérents

L'essentiel du Bulletin d'information n° 874 février 2024

Fiscal

Assurance-vie : l'administration fiscale refuse aux notaires l'accès au fichier FICOVIE auquel les compagnies d'assurance sont tenues de déclarer les contrats d'assurance vie et leurs bénéficiaires.

Résidence fiscale : le Conseil d'État fait prévaloir la notion de résidence fiscale de l'article 4 B du CGI français sur celle de la convention de non-double imposition franco-suisse.

Cession de titres acquis au moyen de BSPCE : le Conseil d'État juge que le gain net résultant de la cession de titres acquis au moyen de l'exercice de BSPCE n'est pas immédiatement taxable, mais bénéficie d'un sursis d'imposition.

La cour administrative d'appel de Paris juge par deux fois **qu'une société mère d'un groupe intégré peut, sous certaines conditions, imputer sur le résultat d'ensemble du groupe les pertes subies par des filiales implantées dans d'autres États de l'UE** qu'elle détient à au moins 95 %, contrairement à la jurisprudence du Conseil d'État.

Supervision prudentielle, résolution et réglementation comptable

Les sociétés **gestionnaires de crédits** devront solliciter et obtenir avant le 29 juin 2024 un agrément de l'ACPR pour pouvoir continuer leur activité après cette date.

BCE et enjeux climatiques : la BCE prévient qu'elle « *intensifie ses efforts sur le climat en mettant l'accent sur la transition écologique et les risques liés au climat et à la nature* ».

Contributions aux fonds de garantie : trois décisions de l'ACPR précisent les modalités de calcul des contributions aux fonds de garantie des dépôts, des titres et des cautions.

Économie numérique, informatique et libertés

Le **règlement concernant des règles harmonisées portant sur l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données** et modifiant le règlement (UE) 2017/2394 et la directive (UE) 2020/1828 (règlement sur les données ou « Data Act ») a été publié le 22 décembre 2023.

La CNIL a publié, le 30 janvier 2024, une sanction de 75 000 euros avec injonction de mise en conformité, dans un délai d'un mois sous peine de 1 000 euros par jour de retard, prononcée à l'encontre d'une société exploitante de données de prospect de sites en ligne de jeux-concours et de tests de produits.

La CNIL a prononcé, le 31 janvier 2024, une amende de 100 000 euros à l'encontre d'une société éditrice d'un site permettant la publication et la consultation d'annonces de vente de biens immobiliers.

La FBF a publié, le 8 février 2024, une mise en garde sur une attaque cyber relayée par l'ACPR concernant certaines vulnérabilités de l'application de connexion à distance Ivanti Connect – application potentiellement utilisée par certains établissements, notamment en situation de télétravail.

La CNIL a publié, le 22 janvier 2024, deux **fiches pratiques sur le chiffrement et la sécurité des données** traitées dans le cadre des **services informatiques en nuage** (cloud).

Bulletin d'information imprimable : tarifs pour 2024*

Votre établissement est adhérent à OCBF : 306,00 € TTC soit 255,00 € HT

Votre établissement n'est pas adhérent à OCBF : 1074,00 € TTC soit 895,00 € HT

Pour vous abonner, renvoyez-nous ce formulaire : cliquer ici

L'essentiel du Bulletin d'information n° 874 février 2024

Sommaire

Droit général français et européen
Grandes réformes 5
- **Actualités législatives**

Droit des affaires 7
- **Concurrence :** définition du marché en cause aux fins du droit de la concurrence : communication de la Commission européenne
- **Entreprise :** simplifications administratives pour les entreprises : rapport sur le projet de loi Simplification
- **Relations financières avec l'étranger :** simplification des outils de soutien à l'export et évolution des règles de la « Part française »
- **Sortie de crise et relance économique**

Droit bancaire 13
- **Compte**
- **Crédit :** dispositif de revue des crédits immobiliers non accordés : mise en place d'un dispositif temporaire – résultats de l'enquête ACPR par questionnaire sur la gestion des impayés et le recouvrement amiable des créances en matière de crédit à la consommation
- **Médiation**
- **Surendettement**

Panorama de jurisprudence
Droit bancaire, Droit des affaires 17
- **Consommation :** clauses abusives : prescription de l'action en restitution consécutive à la disparition de la clause
- **Droit civil :** application d'une loi en cours d'instance, même si les débats se sont tenus antérieurement
- **Procédure :** ordonnance sur requête : portée en matière de droit de la consommation et opposabilité
- **Procédures collectives :** admission au passif d'une créance résultant d'une clause de majoration d'intérêts en cas de retard de paiement – soutien abusif d'un débiteur en redressement judiciaire : la preuve du comportement frauduleux de la banque ne peut résulter du simple octroi d'un prêt aux dirigeants et de l'absence de mise à l'encaissement d'un billet à ordre
- **Protection des clients :** important revirement de jurisprudence en matière de confirmation tacite de contrats conclus hors établissements au détriment des banques
- **Surendettement :** suspension des procédures d'exécution en cas de surendettement : interruption de la prescription

Marchés financiers 27
- **Épargne réglementée**
- **Infrastructure de marché**
- **Marché**
- **Médiation**
- **Prestataire**
- **Protection des investisseurs**

Finance durable 32
- **Finance responsable**

Droit des sociétés 34
- **Information réglementée**
- **Réglementation**
- **Jurisprudence**

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme 36
- **Réglementation :** supervision : normes techniques de réglementation précisant la notion de déficience significative
- **Autorité**
- **Coopération européenne et internationale :** GAFI : résumé de la plénière de février
- **Sanction financière**

Corruption 43
- **Coopération européenne et internationale**

Économie numérique, informatique et libertés 44
- **Économie et finance numérique**
- **Informatique et libertés :** produits connectés et partage de données dans l'UE : publication du règlement sur les données
- **Sécurité**

Services et instruments de paiement 49
- **Instruments de paiement**
- **Monnaie fiduciaire**
- **Services de paiement**

Fiscal 51
- **BIC-IS :** projet de directive BEFIT : contribution de la FBF
- **Impôt sur le revenu :** taxation des bénéficiaires de contrats d'assurance vie – retenue à la source sur les salaires : notion de résidence fiscale
- **Lutte contre la fraude**
- **Plus-value**
- **Taxe sur la valeur ajoutée :** fraude à la TVA : qui est le redevable de la TVA due au titre de fausses factures émises par un employé utilisant les données de son employeur ?
- **Jurisprudence**

Supervision prudentielle, résolution et réglementation comptable 57
- **Autorité**
- **Réglementation comptable et audit**
- **Réglementation prudentielle**

Social 61
- **Droit du travail :** simplification administrative pour les entreprises
- **Formation professionnelle**
- **Rémunération, intéressement et participation**
- **Jurisprudence :** droit à congés payés et arrêt de maladie : suite de la pièce. À quand l'épilogue ?

Textes en cours d'examen 66
Derniers textes parus 67
Glossaire 70
Annexe : OCBF-Services et Formation 71